



**Procès-verbal de la 8<sup>e</sup> assemblée publique  
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)  
tenue le mercredi 18 septembre 2019 à 19 heures  
au Centre de service de la STTR**

---

<b>Personnes présentes :</b>	M. Luc Tremblay	président
	M. Claude Ferron	administrateur
	M. François Dubois	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
	Mme Maryse Bellemare	vice-présidente
	M. Pierre Montreuil	administrateur
	M. Philippe Lauzon	administrateur et représentant des usagers du transport urbain
<b>Personne absente :</b>	Mme Valérie Renaud-Martin	administratrice
<b>Personnes ressources:</b>	M. Guy de Montigny	directeur général et secrétaire corporatif
	M. Daniel Girard	directeur du service de transport urbain
	M. Gaëtan Leclerc	directeur du service de l'entretien
	Mme Caroline Cinq-Mars	directrice des services administratifs
	Mme Guylaine Beaudoin	Beaudoin, relations publiques

---

**1. Mot de bienvenue du président**

M. Luc Tremblay, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 8<sup>e</sup> assemblée publique.

-----

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**(62-19)** IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point 8 a) Affaires diverses, le sujet suivant :

a) Atribus

ADOPTÉE

-----

**3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 21 août 2019**

(63-19) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Philippe Lauzon  
APPUYÉ DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 21 août 2019 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 21 août 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 12 septembre 2019**

(64-19) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil  
APPUYÉ DE : M. Philippe Lauzon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 12 septembre 2019 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 12 septembre 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**5. Comptes à payer**

(65-19) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. Philippe Lauzon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés 27924 à 27952 et les paiements directs 426 à 443 le tout couvrant la période du 7 au 28 août 2019, pour une somme totale de 977 519.09 \$, à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

-----

**6. Protocole d'entente avec la Société de transport de l'Outaouais (STO) sur le système Multi (système de vente et perception par carte à puce)**

**(66-19)** ATTENDU QUE la Société de transport de Trois-Rivières, en collaboration avec les sociétés de transport de Saguenay et de Sherbrooke (ci-après « les Sociétés participantes »), a conclu, au cours de l'année 2016, une entente par laquelle la Société de transport de l'Outaouais autorisait les Sociétés participantes à procéder à la duplication du système intégré de gestion électronique des titres et du paiement par carte à puce sans contact (ci-après appelé « système Multi ») et assurait le support et l'accompagnement lors de son implantation, notamment par la désignation d'une ressource dédiée à cette fin et que cette entente a pris fin le 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais est l'unique propriétaire du système Multi ;

ATTENDU QUE les Sociétés participantes désirent continuer à utiliser le système Multi, propriété de la Société de transport de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais est d'accord à ce que les Sociétés participantes continuent d'utiliser et de réaliser l'implantation et la mise en œuvre du système Multi, et ce, même sans la participation de la Société de transport de l'Outaouais ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Philippe Lauzon  
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE le conseil autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport de Trois-Rivières, le protocole d'entente visant la poursuite du développement du système billettique Multi avec la Société de transport de l'Outaouais.

ADOPTÉE

-----

**7. Adjudication du contrat d'entretien ménager**

**(67-19)** CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres public no 2019-09-ENTRETIEN MÉNAGER ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'ouverture des soumissions le 16 septembre 2019 à 11h, devant témoin :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois  
APPUYÉ DE : M. Philippe Lauzon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le contrat d'entretien ménager des divers bâtiments de la STTR soit octroyé à la compagnie Entretien Makour, pour la somme de 77 861,07 \$, toutes taxes incluses, pour une période d'un an avec une possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'un an.

ADOPTÉE

-----

## 8. Affaires diverses

### a) Abribus

**(68-19)** ATTENDU les modifications apportées aux trajets des autobus ;

ATTENDU que ces modifications amènent la présence d'abribus excédentaires qui ne répondent plus aux normes d'accessibilité et peuvent très difficilement être relocalisés sur le réseau ;

ATTENDU qu'une saine gestion financière du parc d'abribus commande de se départir de certains abribus excédentaires, à coût nul, afin d'éviter des frais à la STTR ;

ATTENDU que la STTR entend se départir de quinze abribus excédentaires en les cédant à la MEC Des Chenaux ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir les modalités de vente de ces abribus qui ont une valeur monétaire quasi nulle :

IL EST PROPOSÉ PAR :

Mme Maryse Bellemare

APPUYÉE DE :

M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la STTR offre en vente à la MRC des Chenaux les quinze abribus excédentaires selon les modalités suivantes :

- Chaque abribus sera vendu pour la somme d'un dollar
- La MRC des Chenaux s'occupera de procéder à son enlèvement, à sa collecte et à son transport
- La MRC des Chenaux devra remettre en état le terrain où se trouvait l'abribus

QUE le directeur général soit mandaté pour négocier les contrats de vente, y intégrer les clauses usuelles en pareil cas, signer lesdits contrats et faire un rapport au conseil.

ADOPTÉE

-----

**9. Période de questions**

Plusieurs clients et citoyens font valoir leurs requêtes durant la période de questions.

Les requêtes ont été saisies au fur et à mesure par l'équipe de la STTR.

-----

**10. Date de la prochaine assemblée**

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 30 octobre 2019 à 19 h.

-----

**11. Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Pierre Montreuil

APPUYÉ DE :

Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 20h50.

ADOPTÉE

-----

---

M. Luc Tremblay  
Président

---

M. Guy de Montigny,  
Secrétaire corporatif